

Séance en date du 24 mai 2024 à 20h30

Date de la convocation : 16 mai 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 11

Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, GROS Anne, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, FONLUPT Evelyne, BOUCHE Vincent, TERME Christine, COTTE Jean-Michel, MULLER Frédéric, MERLE Olivier

Absents excusés : BATISSE Quentin, POUTIGNAT Maryse, FARCE Patricia

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

En l'absence de remarques particulières, le procès-verbal du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Choix entreprise toiture salle des fêtes
- Choix entreprise voirie
- Vente du Domaine public Thuair et Dabadie
- Divers

Secrétaire de séance : Olivier MERLE

N° 1 : Choix entreprise : travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente – programme 2024	1
N° 2 : Choix entreprise voirie 2024	2
N° 3 : Vente du Domaine public au Bourg : M. et Mme THUAIRE	2
N° 4 : Vente du Domaine public à Chassagnolles : Mme DABADIE	2
Divers	3

N° 1 : Choix entreprise : travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente – programme 2024

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les devis reçus pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente.

- MALCUS : 36 173,10 € HT
- MIRMAND : 30 324,30 € HT

Le Conseil Municipal unanime retient l'entreprise MIRMAND et autorise le Maire à signer ce devis.

N° 2 : Choix entreprise voirie 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 avril 2024.

COLAS :	68 210,00 € HT	81 852,00 € TTC
EUROVIA :	57 081,50 € HT	68 497,80 € TTC
DAUPHIN TP :	65 013,50 € HT	78 016,20 € TTC

Après analyse des offres par le Maître d'œuvre elle propose de retenir au vu des critères de sélection des offres l'entreprise EUROVIA.

Le Conseil Municipal unanime décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux de voirie 2024 et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

N° 3 : Vente du Domaine public au Bourg : M. et Mme THUAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2023 qui autorisait la vente d'une partie du Domaine Public à M. et Mme THUAIRE.

Le géomètre a délimité la parcelle correspondant aux souhaits des acheteurs et l'enquête publique a eu lieu. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre à Monsieur et Madame THUAIRE la **parcelle D 881 d'une surface de 71 m2 au prix de 10 € le m2 soit un total de 710 €**, devant Maître SAURET notaire à AMBERT.

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer devant Maître SAURET, l'acte concernant cette vente.

N° 4 : Vente du Domaine public à Chassagnolles : Mme DABADIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2023 qui autorisait la vente d'une partie du Domaine Public à Mme DABADIE Ninon.

Le géomètre a délimité la parcelle correspondant aux souhaits des acheteurs et l'enquête publique a eu lieu. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre à Madame DABADIE la **parcelle E 2125 d'une surface de 58 m2 au prix de 10 € le m2 soit un total de 580 €**, devant Maître SAURET notaire à AMBERT.

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer devant Maître SAURET, l'acte concernant cette vente.

Divers

- Démolition du bâtiment de Monsieur BERTRAND à Aubignat (RD56) : Demande de la DRAT de participer financièrement à cette démolition et à la reconstruction du mur : le conseil décide de ne pas participer financièrement : un courrier sera transmis à Madame VRAY
- AEP : diagnostic suite : planning
- Nettoyage du réservoir du bourg le 22 mai (poreux : à réhabiliter dans la phase travaux)
- Suite problème appartement rez-de-chaussée : enrobé enlevé derrière : voir résultats
- Chassagnolles : prendre arrêté de mise en sécurité maison TOURNEBIZE et contacter la propriétaire
- Fibre : pose d'une armoire à Chartoire

Le Maire, Daniel FORESTIER



Le secrétaire